



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 60893

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les attentes exprimées par la Fédération des établissements hospitaliers et d'assistance privés à but non lucratif (FEHAP) dans une motion adoptée au cours de son assemblée générale 2001 concernant l'objectif quantifié national (OQN). En effet, la FEHAP suggère, pour améliorer l'efficacité de ce dispositif sans compromettre l'équilibre économique des établissements, que l'OQN cesse d'être considéré à la fois comme un outil de maîtrise du volume d'une activité justifiée et une réponse aux besoins sanitaires de la population. Il le remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60893

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2785